

Des idées pour animer un temps de sensibilisation autour du rapport vulgarisé « Grandir dans les Outre-mer »

COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Ce guide permet d'accompagner la lecture du livret « **Grandir dans les Outre-mer** », un rapport de l'UNICEF **expliqué aux enfants et aux jeunes**. Les activités proposées doivent permettre de faciliter l'appropriation des messages du rapport vulgarisé par les enfants et les jeunes, de s'assurer de leur bonne compréhension et de créer un espace de dialogue avec les jeunes lecteurs. En préalable, **il est donc préférable de s'assurer que les enfants et les jeunes ont eu un premier temps de lecture en autonomie du livret.**

Ce guide ainsi que le diaporama de présentation peuvent être pris en main par n'importe quel acteur éducatif (enseignants, animateurs en accueil de loisirs...) ou intervenant (bénévoles de l'UNICEF (chargés de sensibilisation aux droits de l'enfant, Jeunes ambassadeurs ou ambassadrices...)).

Ce guide propose des modalités d'animation simples et adaptées à des enfants **à partir de 10 ans**. Néanmoins, l'âge indiqué n'est qu'une suggestion, la personne en charge de l'animation de la séance peut utiliser ce guide pour d'autres tranches d'âge, si cela s'avère pertinent pour son groupe (niveaux, situations, difficultés...). Il en va de même avec l'ordre et la durée pour chaque activité : il est possible d'adapter le découpage, de sélectionner uniquement certaines activités et d'ajuster la durée selon le groupe. Les activités peuvent être complétées par un temps de sensibilisation sur la thématique globale des droits de l'enfant en guise d'introduction et/ou de prolongement (*retrouvez toutes les ressources sur myUNICEF.fr*).

Une exposition à construire au fur et à mesure des activités...



Chaque activité se termine par un exercice facultatif à faire en groupe ou en autonomie, pendant le temps d'animation ou a posteriori (en fonction de la durée du temps d'animation prévue). Ces exercices permettent de récolter progressivement des « pièces » qui permettront de constituer une exposition collective sur la situation des enfants dans les Outre-mer. Vous pouvez retrouver quelques conseils sur la mise en place de l'exposition en page 8. Cette exposition pourra être affichée/installée dans un endroit visible du lieu d'accueil des participants. **Afin de favoriser la sensibilisation par le pair à pair, les participants ayant réalisé l'exposition peuvent assurer des permanences pendant les temps de pause/de récréation... pour présenter leur travail et expliquer aux visiteurs ce qu'ils auront appris.**

A noter : il est également possible de choisir un autre format de présentation si les participants le souhaitent (un magazine, un blog sur un site internet, une fresque, une vidéo...), les possibilités sont multiples !



QUELS SONT LES OUTILS À MA DISPOSITION ?

- Le **livret enfant** (ce livret est une déclinaison pour les enfants du rapport de plaidoyer « Grandir dans les Outre-mer » publié par l'UNICEF France). Il est possible de le télécharger sur [myUNICEF.fr](https://myunicef.fr). Pour les bénévoles de l'UNICEF, des versions papier sont disponibles à la commande (dans la limite des stocks).
- Le **rapport de plaidoyer ainsi que sa synthèse** (disponibles sur www.unicef.fr le 20 novembre 2023). Pour les animateurs, la lecture du rapport complet peut être utile mais n'est pas indispensable. Il est néanmoins recommandé d'avoir lu la synthèse en amont pour être plus à l'aise lors du temps d'animation et être en mesure d'apporter des nuances si nécessaire.
- Facultatif : Le **support de présentation** (diaporama)
- Plein d'autres ressources sur les droits de l'enfant pour compléter l'intervention sur [myUNICEF.fr](https://myunicef.fr)

QUELQUES CONSEILS AVANT DE COMMENCER...

Les participants peuvent réagir de manière différente aux questions, en particulier lorsque cela fait partie de leur vécu personnel. Ces réactions peuvent mener à un échange collectif sur un sujet particulier, si cela est souhaité. La prise en charge de réactions vives doit être confiée à une personne compétente, qui pourra écouter avec attention et accompagner les enfants concernés.

Si, lors des échanges, un enfant témoigne d'une situation personnelle préoccupante, vous pouvez l'inviter à en discuter à la fin de l'activité, et le signaler à une personne référente au sein de l'établissement. Vous pouvez par ailleurs rappeler l'existence aux enfants et jeunes du **numéro d'urgence 119 pour l'Enfance en Danger**.

Compte tenu de l'angle du rapport de plaidoyer de l'UNICEF, il est possible que certains participants verbalisent le fait que les constats posés ne reflètent pas leur quotidien et la réalité des territoires concernés. Le cas échéant, il est important de leur donner un espace (s'ils le souhaitent) pour partager leur réflexion, leurs expériences... Il peut également être utile de reposer le contexte et l'objectif de la mobilisation de l'UNICEF France sur cette thématique : son rapport de plaidoyer « Grandir dans les Outre-mer, état des lieux des droits de l'enfant » permet de **mettre en lumière les situations de non-respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les Outre-mer dans le but d'alerter les décideurs politiques et les médias qui ont le pouvoir de faire changer la situation**. Il peut être également utile de rappeler que les Outre-mer représentent, en effet, un sujet beaucoup plus vaste qui ne pourrait se résumer aux outils proposés ici.

Si besoin d'aller plus loin sur le sujet des Outre-mer de manière plus large, il est possible de renvoyer vers des reportages, des documentaires et des ouvrages qui présentent la richesse des territoires d'Outre-mer.



Modalités pratiques



Durée

10 minutes



Matériel

- Une feuille A5 pour chaque participant
- Des feutres/stylos



Objectifs et recommandations

Cette première activité peut être utilisée comme un brise-glace. Elle permet de commencer le temps d'animation par des faits plus ou moins « surprenants » sur les Outre-mer. Certaines réponses figurent dans le livret enfant, d'autres non. Il est possible d'ajouter d'autres questions dans cette activité.

Activité 1 : Le savais-tu ?

1) Combien de territoires composent la France d'Outre-mer ?

- a. 6
- b. 8
- c. 13

→ **13** : *Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon, Terres Australes et Antarctiques françaises, Wallis et Futuna, Ile Clipperton*

2) Combien de langues sont parlées en Guyane ?

- a. 3
- b. 10
- c. 40

→ **40** : *La culture en Guyane se caractérise notamment par sa diversité de langues parlées sur le territoire*

3) En Guyane, combien de temps les collégiens et lycéens de Trois-Saut (ensemble de villages amérindiens) mettent pour aller à l'école ?

- a. 1h
- b. Une demi-journée
- c. Deux jours

→ **Deux jours en pirogue**

4) À Mayotte, combien d'enfants sont enfermés en centre de rétention chaque année ?

Demandez aux participants d'expliquer ce qu'est un centre de rétention et complétez à l'aide de la définition page 9 du livret enfants. La définition est incluse dans « Enfermement administratif ».

- a. 94
- b. 2 905
- c. 26 020

→ **En 2022, 2 905 enfants ont été enfermés au centre de rétention administrative (CRA) de Mayotte, 94 étant le nombre d'enfants enfermés en Hexagone. Au total, 26 020 personnes ont été enfermées au CRA de Mayotte.**

5) À Mayotte, combien d'enfants sont pauvres ?

- a. 2 enfants sur 10
- b. 6 enfants sur 10
- c. 8 enfants sur 10

→ **8 enfants sur 10 vivent en situation de pauvreté, 6 sur 10 en Guyane et 2 sur 10 en Hexagone**

Clôturez cette première activité par un temps d'échange avec les participants autour de la question suivante :

Quel est le fait qui vous a le plus surpris et/ou marqué ? Et pourquoi ?



Vous venez de déloquer les premières pièces de votre exposition !

Modalités pratiques



Durée

20 minutes



Matériel

- Une carte du monde par participant (**annexe 1**)



Objectifs et recommandations

Les participants vont apprendre à placer les territoires d'Outre-mer sur une carte. Cela leur permet également de prendre conscience de la distance qui sépare ces territoires de l'Hexagone et que seul l'Hexagone ne constitue pas la France.

Activité 2 : Un peu de géographie...

Demandez aux participants de lister tous les territoires d'Outre-mer qu'ils ont retenus (sans regarder leur livret). Listez ces territoires sur un tableau ou un autre espace visible puis complétez si nécessaire : *Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-Et-Miquelon, Terres Australes et Antarctiques françaises, Wallis et Futuna, Ile Clipperton.*

Les participants vont devoir placer les territoires d'Outre-mer sur la carte du monde en annexe.

Option 1 : Laissez les participants regarder la carte du monde de la page 3 du livret enfant (ou projetez la à l'aide du diaporama)

pendant 5 minutes puis demandez-leur d'essayer de placer le plus de territoires possible sur la carte vierge (en annexe) sans voir les réponses. Ils devront colorier tous les territoires concernés ainsi que l'Hexagone d'une même couleur.

Puis corrigez ensemble.

Option 2 : Demandez aux participants de se mettre en binôme : un des participants qui a accès à son livret guide l'autre participant pour qu'il place au bon endroit chaque territoire en 5 minutes maximum. Le « guide » peut lui donner des indications telles que « ce territoire se situe dans tel Océan/tel continent », « au nord de ce pays »... mais n'a pas le droit de faire de geste.

Le binôme qui a eu le plus de bonnes réponses à cette activité peut partager au groupe sa carte qui sera conservée pour l'exposition. Il est possible de garder plusieurs cartes selon la taille de l'exposition souhaitée. Si aucune carte n'est exploitable, il est possible d'imprimer une nouvelle carte qui servira de correction et de pièce pour l'exposition finale.



Vous avez délogué la deuxième pièce de votre exposition !

Clôturez ce deuxième temps en posant les questions suivantes :

- A main levée, qui parmi vous savait que tous ces territoires d'Outre-mer faisaient partie de la France ?
- Pour les enfants issus des territoires d'Outre-mer : Aviez-vous connaissance des autres territoires qui constituent les Outre-mer ?
- D'après vous, quelles sont les différences et les similarités entre les Outre-mer et l'Hexagone ? Est-ce que les droits de l'enfant sont respectés de la même manière dans tous les territoires de France (réexpliquez si besoin les termes « Hexagone » et « Outre-mer » à l'aide des définitions qui se trouvent page 5 du livret enfant ou demandez à un participant de le faire). Les participants peuvent souligner les différences et les similarités directement dans leur livret.



Pour aller plus loin : Les participants peuvent faire une fiche d'identité pour un ou plusieurs de ces territoires (le travail de recherche peut être mené en groupe ou individuellement, à la maison, au CDI, dans le cadre de cours d'éducation aux médias et à l'information ou d'autres espaces adaptés...). Ils pourront notamment y faire figurer certains des éléments suivants : le nom du territoire, une reproduction de la carte du territoire (dessin ou impression), les langues parlées (s'il y en a plusieurs), le climat, des informations sur la faune et la flore, un fait marquant, une personnalité célèbre, et tout autre information pertinente concernant le territoire choisi. Attention, il faudra veiller à ce que tous les territoires soient représentés.



Ces fiches d'identité peuvent constituer de nouvelles pièces pour votre exposition.

Modalités pratiques



Durée

15 minutes



Matériel

- Les mots à découper (annexe 2)
- Un chronomètre



Objectifs et recommandations

Cette activité permet d'introduire les nouveaux mots et de s'assurer de leur bonne compréhension.

Activité 3 : Sauras-tu trouver le bon mot ?

Divisez le groupe en deux équipes puis distribuez à chaque participant une étiquette avec un mot. Il est possible d'ajouter des mots en plus qui figurent sur le livret enfant ou d'autres mots en lien avec la thématique des droits de l'enfant.

Chaque participant devra faire deviner à son équipe le mot qui se trouve sur son étiquette en le définissant, idéalement sans regarder son livret. Le reste de l'équipe devra deviner le plus vite possible le mot qui est défini. À chaque fois que l'équipe trouve la bonne réponse, un autre participant volontaire passe pour faire

deviner son mot et ainsi de suite. Vous pouvez lancer le chronomètre au début de l'activité pour savoir combien de temps a mis chaque équipe pour identifier tous les mots. Il est possible de complexifier cette activité (notamment pour les plus grands) en ajoutant des mots qui ne peuvent pas être utilisés par les participants sur chaque étiquette (en suivant le principe du jeu du tabou).



Les étiquettes en annexe 2 constituent la 3^{ème} partie de votre exposition.

À l'issue de l'activité, vous pouvez mener une discussion collective sur les termes qui ont été abordés. Voici quelques idées de questions :

Comment vous êtes-vous sentis pendant l'activité ? Qu'avez-vous préféré ? Y a-t-il un mot qui vous parle en particulier ? Saviez-vous que l'éducation, la protection, la participation, la santé... étaient des droits ? Pourquoi y a-t-il des droits spécifiques pour les enfants ? Est-ce que tous les enfants du monde ont les mêmes droits ?

QUELQUES ÉLÉMENTS DE LANGAGE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES PARTICIPANTS :

Les enfants, de par leur vulnérabilité et leur dépendance aux adultes, ont besoin d'une protection en plus de celle dont disposent les adultes. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) poursuit cet objectif. Elle veille à assurer une protection spécifique aux enfants. La Convention doit être appréhendée de façon globale, car tous les droits sont connectés les uns aux autres (par exemple, les enfants ne peuvent pas aller à l'école s'ils sont emprisonnés). Il n'y a donc pas de droits plus importants que les autres. Quatre « principes généraux » jouent un rôle fondamental dans l'interprétation et l'exercice des droits : La non-discrimination (article 2), l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), la survie et le développement (article 6), la participation des enfants (article 12).

Modalités pratiques



Durée

25 minutes



Matériel

- Les vignettes et les photos à découper **annexes 3**
- Une affiche de la Convention internationale des droits de l'enfant **annexe 4**



Objectifs et recommandations

Cette activité permet d'identifier les droits de l'enfant qui ne sont pas respectés dans certains territoires.

Activité 4 : Le photolangage

Formez des groupes de minimum 3 participants. Imprimez les photos et les vignettes qui se trouvent en annexe ainsi que l'affiche de la Convention internationale des droits de l'enfant. Distribuez à chaque groupe une feuille A3 vierge, une affiche de la CIDE ainsi qu'une ou deux vignettes/photos. Les groupes discutent entre eux des situations représentées.

- **Etape 1** : Chaque groupe devra répondre aux questions suivantes : Qui ? Quoi ? Où ? (Que voyez-vous sur les photos ? Que fait la personne sur la photo ? Comment est l'endroit dans lequel elle se trouve ?)

- **Etape 2** : A partir des photos et des vignettes, faites-les réfléchir sur la privation des droits et les inégalités d'accès aux droits des enfants dans les Outre-mer. Y'a-t-il un droit en particulier qui ressort sur l'image ? (Les participants peuvent s'aider de l'affiche de

la CIDE). Les participants peuvent réaliser un visuel en coupant les droits et les vignettes/photos et en les collant sur la feuille A3. Ils peuvent également y écrire des mots clés ou d'autres chiffres qui apparaissent dans le livret enfant.

- **Etape facultative** : Les participants qui le souhaitent, notamment ce qui ont une connaissance plus poussée sur un ou plusieurs territoires des Outre-mer, peuvent proposer de créer des vignettes en plus pour sensibiliser leurs camarades.



Les feuilles A3 contenant les vignettes, photos et articles de la CIDE peuvent constituer de nouvelles pièces pour votre exposition collective.

Proposez aux participants de partager aux autres groupes ce qu'ils ont vu, puis échangez ensemble autour des questions suivantes :

Comment expliquez-vous les différences de niveaux de vie en France ? Quelles en sont les raisons possibles ? Pensez-vous que les différences de niveaux de vie ont des conséquences sur l'exercice des droits ? Selon vous, est-ce juste qu'il y ait des différences de niveau de vie ? Si vous pouviez changer les choses, quelles solutions proposeriez-vous pour qu'il n'y ait plus ces inégalités ?

QUELQUES ÉLÉMENTS DE LANGAGE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES PARTICIPANTS :

Tous les enfants ont les mêmes droits. Pourtant, tous les enfants ne naissent pas dans les mêmes conditions. Certains ont plus d'avantages que d'autres, en raison, par exemple, du niveau de vie de leurs parents, de leur travail, du lieu où ils vivent,... Et ceci leur garantit un certain nombre de sécurités au quotidien. A l'inverse, d'autres rencontrent plus d'obstacles en raison des difficultés financières de leur famille, de leur parcours de vie, de l'absence de titre de séjour, de s'ils sont accompagnés par des adultes ou non, de l'endroit où ils vivent, de l'histoire... Ce n'est pas uniquement le cas dans les pays en développement : aujourd'hui en France, de nombreux enfants ne peuvent pas exercer leurs droits, par exemple, celui de l'accès à un logement sûr. Les enfants ne sont jamais responsables de cette situation. L'Etat, en tant que signataire de la CIDE, doit garantir que tous les enfants puissent exercer leurs droits, peu importe d'où ils viennent.



Durée

25 minutes



Matériel

- Règle/bâton/peluche ou autre objet
- Vidéo sur le droit à la participation : <https://my.unicef.fr/article/le-droit-a-la-participation-en-video/>



Objectifs et recommandations

Ce temps permet de faire prendre conscience aux participants que les mineurs ont également le droit à la participation, que c'est un droit inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et leur expliquer les différents espaces dans lesquels ils peuvent exercer ce droit. Cela permet de conclure ce temps par des pistes d'action.

Activité 5 : Ta meilleure idée pour agir

Vous pouvez conclure le temps d'animation en interrogeant les participants sur l'idée, parmi les pistes proposées page 11, qu'ils aimeraient bien mettre en place pour faire entendre leur voix.

Rappelez aux participants que c'est à l'Etat, en tant que signataire de la CIDE, de garantir que tous les enfants de son territoire puissent exercer leurs droits, peu importe leur origine, le lieu où ils habitent, la situation financière des personnes qui s'occupent d'eux... Ainsi, ce n'est pas à eux de résoudre les problèmes de non-respect des droits de l'enfant mais ils peuvent, s'ils le souhaitent, agir pour lutter à leur échelle pour des causes qui leur tiennent à cœur.

Par exemple, en écrivant à leur député, ils exercent leur droit à la participation.

Pour aller plus loin : Comprendre le droit à la participation

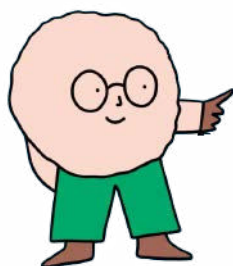


Après visionnage de la vidéo du droit à la participation disponible sur [myUNICEF.fr](https://my.unicef.fr), installez-vous en cercle. Toute personne qui souhaitera prendre la parole devra faire un geste de la main pour montrer qu'elle souhaite prendre la parole, et l'animateur lui passera la règle/la peluche ou le bâton. Ceci permettra l'attention et l'écoute de tous quand une personne s'exprime. Le fil conducteur de l'échange sera une série de questions :

Après cet échange, faites un récapitulatif de ce qu'est le droit à la participation et réexpliquez les contextes dans lesquels les mineurs peuvent exercer ce droit dans leur quotidien (toutes les informations sont disponibles dans la vidéo).

- Après avoir vu cette vidéo, selon vous qu'est-ce que le droit à la participation ?
- Combien de fois avez-vous utilisé ce droit au cours de cette semaine chez vous, à l'école, dans votre quartier ? Donnez un exemple.
- Vos idées ont-elles été prises en compte ? Si non, quel a été votre ressenti ? Avez-vous eu un retour sur la raison pour laquelle vos idées n'ont pas été prises en compte ?
- Si on vous propose d'exaucer un vœu, quel serait ce vœu que vous souhaiteriez voir exaucé chez vous / à l'école / dans votre quartier ?

Flashez ce QR code pour accéder à la vidéo ou cliquez sur ce lien : <https://my.unicef.fr/article/le-droit-a-la-participation-en-video/>



EXPOSITION COLLECTIVE :

Créer une exposition est un bon moyen de valoriser le travail collectif des participants et de leur permettre de sensibiliser à leur tour leurs pairs. Mais attention, il est important de s'assurer que cette dernière n'est pas uniquement un simple regroupement de leurs productions individuelles. Elle doit à la fois donner à voir le travail réalisé dans le cadre des activités, les recherches documentaires des participants et illustrer leur engagement et mobilisation collective.

Il sera également important de veiller à ce que les enfants et les jeunes soient activement impliqués à chaque étape de la planification et de l'organisation de l'exposition.

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR METTRE EN PLACE L'EXPOSITION :

Rassemblez les productions des participants et réfléchissez ensemble à la meilleure manière de les présenter au public (Quelle structure aura l'exposition ? Dans quel ordre les informations seront-elles présentées ? Quel est le format idéal ? Quel support sera utilisé ? Quelle est la tonalité de l'exposition ?...).

Priorisez les messages clés (il n'est pas nécessaire de garder toutes les pièces collectées mais il est important que chaque participant s'y retrouve et participe).

Réfléchissez aux informations manquantes (aidez-vous pour cela du livret enfant, de la synthèse du rapport de plaidoyer et du site myUNICEF). Vous pouvez par exemple ajouter des éléments sur l'UNICEF, choisir 5 recommandations de l'UNICEF qui figurent dans le livret enfant. Il sera également très utile de garder un espace pour le 119.

Les participants qui sont issus des territoires des Outre-mer ou dont la famille est originaire de ces territoires peuvent s'ils le souhaitent compléter cette exposition avec des photos, des mots dans les langues parlées, ou toute autre information utile.

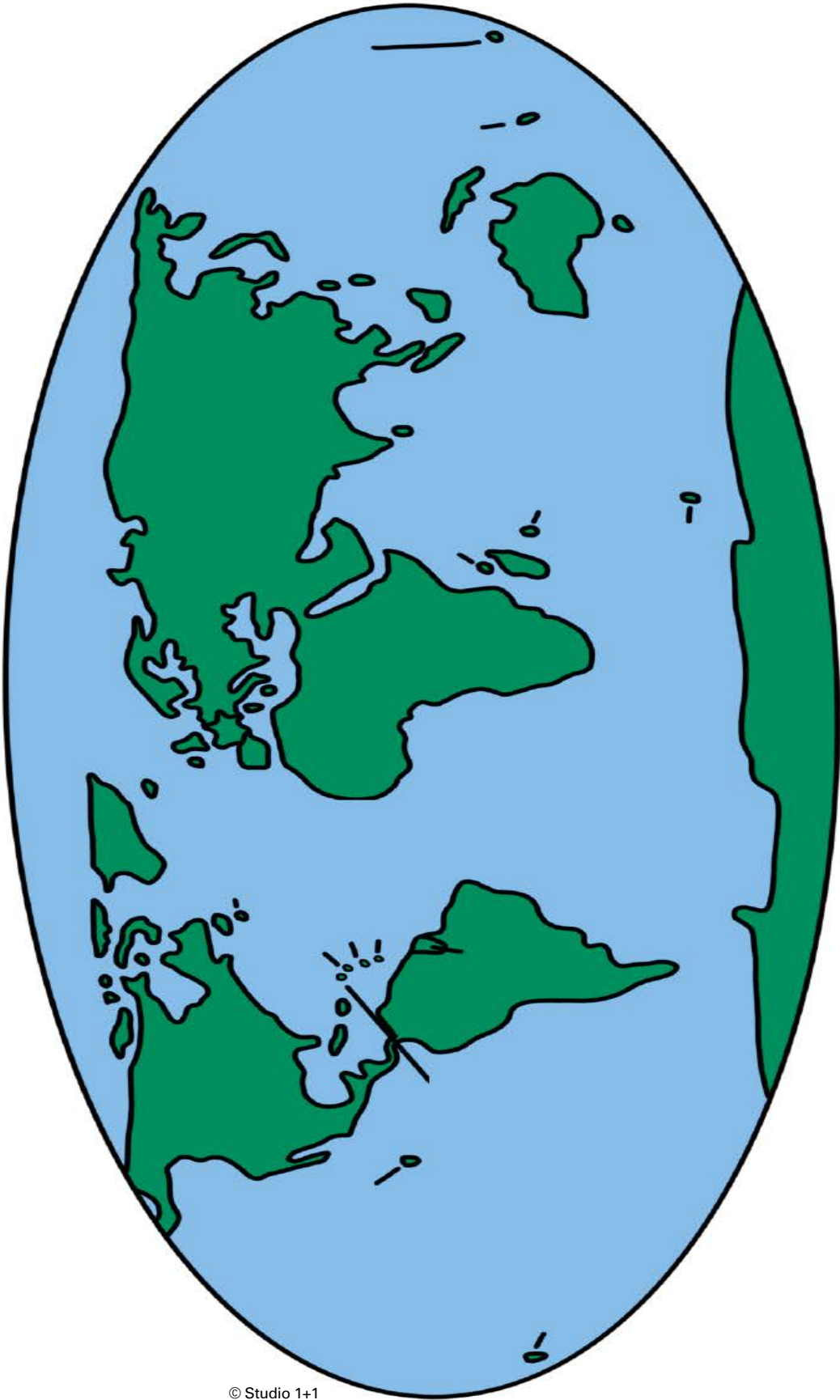
Si vous organisez cette exposition dans le cadre d'un temps fort tel que le 20 novembre (Journée mondiale de l'enfance), vous pouvez par exemple y consacrer un espace avec des décorations, des collages, des couleurs, des descriptifs, des messages clés, des dessins, des banderoles etc.

Choisissez un lieu adapté : dans ou en dehors du lieu d'accueil des participants, en fonction de la taille de l'exposition et selon le nombre de visiteurs attendus. Cela peut être dans une bibliothèque, un hall, un couloir au sein de la structure, une salle informatique, une allée couverte, des salles polyvalentes...

Il est possible d'inviter d'autres classes/groupes d'enfants ou de jeunes, du personnel, les parents ou encore travailler en collaboration avec la mairie pour communiquer sur le projet. N'oubliez pas de prendre des photos lors des visites !

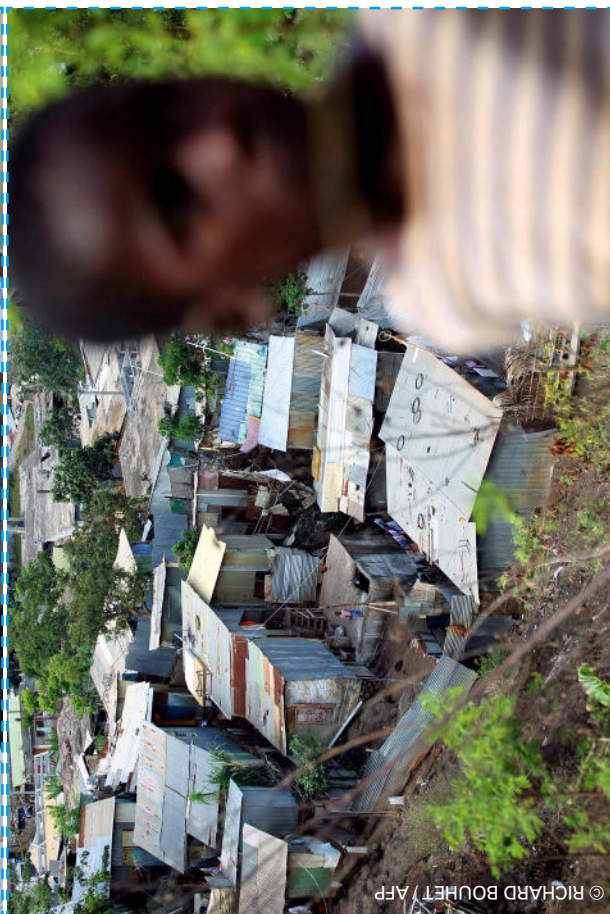
Annexes

ANNEXE 1 : CARTE DU MONDE VIERGE



© Studio 1+1

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT	OUTRE-MER	HEXAGONE
EAU	NOURRITURE	ÉDUCATION
PARTICIPATION	SANTÉ MENTALE	CHANGEMENT CLIMATIQUE
MINEURS NON ACCOMPAGNES	UNICEF	119





© Fanny Fontan / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP



© Jean-Michel Delage / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP



© Bastien Doukine / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP



© Fanny Fontan / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

ANNEXE 3 : PHOTOLANGAGE



<p>1</p>  <p>DEFINITION D'UN ENFANT</p>	<p>2</p>  <p>MEMES DROITS POUR TOUS</p>	<p>3</p>  <p>INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT</p>	<p>4</p>  <p>RENDRE LES DROITS REELS</p>	<p>5</p>  <p>ROLE DE LA FAMILLE</p>	<p>6</p>  <p>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT</p>	<p>7</p>  <p>NOM ET NATIONALITE</p>
<p>8</p>  <p>IDENTITE</p>	<p>9</p>  <p>NON-SEPARATION DES FAMILLES</p>	<p>10</p>  <p>CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER</p>	<p>11</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>	<p>12</p>  <p>RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>	<p>13</p>  <p>LIBRE PARTAGE DES IDEES</p>	<p>14</p>  <p>LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION</p>
<p>15</p>  <p>CREER OU REJOINDRE DES GROUPES</p>	<p>16</p>  <p>PROTECTION DE LA VIE PRIVEE</p>	<p>17</p>  <p>ACCES AUX INFORMATIONS</p>	<p>18</p>  <p>RESPONSABILITE DES PARENTS</p>	<p>19</p>  <p>PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>	<p>20</p>  <p>ENFANTS PRIVES DE FAMILLE</p>	<p>21</p>  <p>ENFANTS ADOPTES</p>
<p>22</p>  <p>ENFANTS REFUGIES</p>	<p>23</p>  <p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>24</p>  <p>SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT</p>	<p>25</p>  <p>REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>	<p>26</p>  <p>AIDE DES GOUVERNEMENTS</p>	<p>27</p>  <p>NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR</p>	<p>28</p>  <p>ACCES A L'EDUCATION</p>
<p>29</p>  <p>OBJECTIFS DE L'EDUCATION</p>	<p>30</p>  <p>CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES</p>	<p>31</p>  <p>REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS</p>	<p>32</p>  <p>PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p>	<p>33</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>	<p>34</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p>	<p>35</p>  <p>PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE</p>
<p>36</p>  <p>PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION</p>	<p>37</p>  <p>ENFANTS EMPRISONNES</p>	<p>38</p>  <p>PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE</p>	<p>39</p>  <p>RETABLISSMENT ET REINTEGRATION</p>	<p>40</p>  <p>ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI</p>	<p>41</p>  <p>APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>	<p>42</p>  <p>CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT</p>
<p>43-54</p>  <p>FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION</p>	<h1>CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT</h1>  <p>pour chaque enfant</p>					